

LISTE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du 27 octobre 2022

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Robert SCHWINT - La City – 4 rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8.

La séance est ouverte à 20h00 et levée à 20h01.

Etaient présents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, Mme Anne BENEDETTO, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD, M. Marcel FELT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Michel JASSEY, M. Frank LAIDIE, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, Mme Françoise PRESSE, M. Pascal ROUTHIER, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN, Mme Marie ZEHAF.

Etaient absents : M. Gabriel BAULIEU, M. René BLAISON, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Gilles ORY.

Secrétaire de séance : M. Anthony NAPPEZ.

Procurations de vote : M. Gabriel BAULIEU à Mme Catherine BARTHELET, M. Gilles ORY à M. Michel JASSEY.

RELEVÉ DE DECISIONS

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 16 juillet 2020, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes :

1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 20/09/2022 - Approuvée

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme Anthony NAPPEZ comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du 20/09/2022.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

2 - Garanties d'emprunts - Compétence Habitat (Octobre 2022) - Approuvée

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur les demandes de garanties d'emprunts déposées en matière d'habitat par NEOLIA pour un montant de 2 466 155,00 € et par l'Office Public de l'Habitat du Département du Doubs pour un montant de 782 324,20 € soit un montant total de 3 248 479,20 €,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

3 - Convention de services communs GBM / SMSCoT - Avenant n°2 - Approuvée

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'avenant n° 2 à la convention de services communs entre GBM et le SMSCoT,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

4 - Aménagement d'une zone d'habitat 1AU2 « La Charrière » sur la commune de Devecey - Convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) - Approuvée

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le projet de convention de Projet Urbain Partenarial avec la Commune de Devecey et notamment la participation financière de BLK Promotion, de la commune et de Grand Besançon Métropole aux équipements,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

5 - Enseignement Supérieur - Subvention UFC - Guide des formations après-bac - Approuvée

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à l'Université de Franche-Comté à hauteur de 1 800 € pour le guide des formations après-bac « Choisir l'Université de Franche-Comté ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 5

6 - Contrat de Ville - Appel à projets 2022 - Dernière programmation - Approuvée

A l'unanimité, le Bureau :

- prend connaissance de la dernière programmation de l'appel à projets 2022 du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole,
- se prononce favorablement sur l'attribution, dans ce cadre, d'une subvention pour un montant total de 58 500 € :
 - au titre du volet Accès aux droits sociaux :
 - 1 000 € au CIDFF
 - au titre du volet Culture et Expression artistique :
 - 7 000 € à Juste-Ici
 - 2 500 € au CAEM
 - 1 000 € à Fractales Théâtre
 - 2 000 € à BSK Esport
 - 1 500 € à la Rodia
 - au titre du volet Lutte contre les Discriminations et Egalité Femmes/Hommes :
 - 3 900 € à Léo Lagrange
 - 18 000 € à la MJC Palente-Orchamps
 - au titre du volet Participation des habitants et lien social :
 - 5 000 € au Club Sauvegarde Karaté
 - 500 € à Tambour Battant
 - 2 000 € à l'ASEP
 - au titre du volet Tranquillité Publique et Prévention de la Délinquance :
 - 1 000 € à CSAPA SOLEA
 - au titre du volet Education, Parentalité, Jeunesse :
 - 5 000 € à l'AFEV
 - 2 100 € à l'ADDSEA SPS
 - 5 000 € à PARI
 - 1 000 € à l'Ecole Maternelle Tristan Bernard
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention afférente.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 4

7 - Convention de subvention 2022 au bénéfice de l'ADIL du Doubs - Approuvée

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le principe d'une subvention de 10 000€ au bénéfice de l'ADIL du Doubs,
- se prononce favorablement sur la convention de subvention correspondante,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer ladite convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

8 - Subventions aux associations ASET et Gadje intervenants auprès des gens du voyage - Approuvée

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 000€, au titre de l'année 2022, à l'Association pour la scolarisation des enfants tsiganes (ASET) pour la promotion de la scolarisation des enfants du voyage,
- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 4 000€, au titre de l'année 2022, à l'association Gadje pour ses actions engagées auprès des usagers des aires d'accueil et plus globalement auprès des familles résidant régulièrement sur le territoire de Grand Besançon Métropole.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 30 Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

Affiché à Besançon, le 02/11/2022

Pour la Présidente,
Par délégation,
La Cheffe du service Assemblées GBM,


Sandrine CESBRON